

**Nombres de délégués -**  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 39  
Votes exprimés : 39  
POUR : 39  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
**Date de la convocation :**  
28 mai 2024  
**Date d'affichage :**  
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -  
**Absents excusés :** Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -  
**Absents :** Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

**Secrétaire de séance :** Rémy VIDAL -

**Objet de la délibération**

**GRUPE SCOLAIRE DE TERRE PLAINE  
RENOVATION ENERGETIQUE  
LOCATION D'UN ALGECO PENDANT LA PHASE TRAVAUX**

Le Président explique qu'à la suite de l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine, lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2024, les premières réunions de cadrage ont permis d'établir un planning faisant débiter les travaux fin juin.

En accord avec les entreprises et les personnels (éducation nationale et CCS) occupant le bâtiment, il semble opportun de prévoir l'installation de 2 bungalows permettant de vider une aile complète du bâtiment pour chaque phase. Cette solution aura pour avantages : des interventions plus rapides des entreprises et plus sécurisées avec moins d'interactions enfants / entreprises.

Des devis ont été demandés. Il est proposé de retenir l'offre de la société ALGECO prévoyant, hors raccordement, l'installation de 2 modules de 69 m<sup>2</sup> chacun, non communiquant avec une rampe d'accès PMR commune, pour une durée de 6 mois, pour un montant total HT de 43 884,74 €, décomposé comme suit :

- Location d'une durée de 6 mois : 21 484.74 € HT soit 3 501.21 € HT par mois
- L'installation (transport aller et travaux de mise en service) : 13 100 € HT
- La désinstallation (transport retour et travaux de désinstallation) : 9 300 € HT

La location serait effectuée pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'aux vacances de février 2025. L'installation serait effectuée pendant la dernière quinzaine d'août 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de recourir à la location de bungalows pendant le chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine.

DECIDE de retenir l'offre telle que décrite ci-dessus pour un montant de 43 884.74 € HT (52 661.69 € TTC).

AUTORISE le Président à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

DIT QUE les crédits nécessaires au paiement de ces prestations seront inscrits au budget primitif écoles 2024, dans le cadre d'une décision modificative, lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com